

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
N° 113/2023

ARRETE

Portant désignation d'un agent du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans pour être dûment commissionné afin :

- de constater les infractions au code de l'urbanisme sur le territoire de la commune,
- de contrôler la conformité des travaux,
- de contrôler l'achèvement des travaux.

Le Maire de MERVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1993 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires ;

Vu les articles L.480-1 et suivants et R.610-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 portant approbation des statuts de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21.12.2020, autorisant le Maire à signer la convention fixant les conditions et modalités de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols par la Communauté de Communes Hauts Tolosans ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Michel COMBRET, Adjoint administratif territorial, est commissionné pour rechercher et constater les infractions aux dispositions du code de l'urbanisme sur le territoire de la commune.

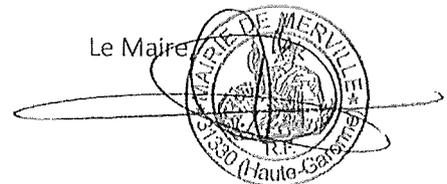
Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des intéressés par voie de notification individuelle et sera soumis au visa de Monsieur le Greffier du Tribunal d'Instance de Toulouse.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Messieurs les Commandants des Brigades de Gendarmerie de Grenade et de Cadours.

Fait à Merville, 13/09/23
Le Maire, Chantal AYGAT

Le Maire



Affiché le : 13/09/2023

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le



ID : 031-213103419-20230913-A113_2023-AI